

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le mardi 4 octobre 2011, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Étaient absent madame la conseillère Lise Mélançon et monsieur le conseiller Éric Chartier.

11-10-132 INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

11-10-133 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. François Gingras
et appuyé par M. Réjean Perron

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉ

11-10-134 PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2011

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Daniel Baker

D'APPROUVER le procès-verbal du 6 septembre 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ

COMMISSION CPTAQ, DOSSIER DEMANDE D'EXCLUSION

Une rencontre à eu lieu le 4 octobre 2011, devant les commissaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le dossier de la demande d'exclusion des lots 723-719-27D, 723-719-27E, 723-719, 723-719-26B, et 723-719-26C-P, rang A.

Étaient présents à cette rencontre, deux commissaires, M. Gilles Thibault consultant, Mme Angèle Germain directrice générale, M. Yannick Faucher inspecteur, Mme Jeannine Morissette propriétaire et M. Jacques Lessard propriétaire.

La justification de la demande d'exclusion a été présentée aux commissaires.

Une décision ou orientation préliminaire devrait être rendue dans environ deux mois.

110-10-135 PONCEAU D'ENTRÉE DE MME NANCY PAQUET

ATTENDU QUE madame Nancy Paquet n'as pas donné suite à la demande du 8 septembre dernier, de la Municipalité de nettoyer ou de changer le ponceau de l'entrée de sa propriété;

ATTENDU QUE pour l'efficacité du drainage ce ponceau requiert minimalement des travaux de nettoyage;

ATTENDU QUE tel que spécifié dans la correspondance du 8 septembre, si les travaux ne sont pas exécutés, la municipalité devra faire exécuter les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER les travaux nécessaires au ponceau d'entrée du 751, Rang 16 Est.

QUE les frais s'y rattachant seront facturés à la propriétaire, soit Mme Nancy Paquet.

QUE copie de cette résolution soit transmise à Mme Paquet.

ADOPTÉ

RAPPORT DU MAIRE, SUR LES INDICATEURS DE GESTION

Conformément à l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, monsieur le Maire dépose le « Rapport sur les Indicateurs de gestion 2010 ».

La version de ce rapport sera disponible sur le Site internet de la Municipalité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel Baker, qu'un règlement *Concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, sera adopté à une réunion ultérieure du Conseil municipal.

QUE ce règlement à pour but d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

QUE ces principales valeurs sont :

- 1° l'intégrité des membres du conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;

- 4° le respect envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

PROPOSITION DE RÉALISATION D'ESSAI DE FILTRATION DE SÉDIMENT ET RÉDACTION DE PLANS ET DEVIS PAR LA FIRME TECHNOREM, DU NOUVEAU PUIITS

Après différentes discussions sur la proposition de l'essai de filtration de sédiment comme proposé par la firme TechnoRem inc., d'autres informations seront prises, à savoir :

- si l'essai est positif qu'elles seront les coûts de l'achat et d'installation du dispositif;
- qu'elles seront les coûts approximatifs annuels pour l'entretien de ce système;
- les particules rejetées resteront-elles dans les filtres ou y aura-t-il un rejet extérieur?
- que demandera l'entretien par la responsable de l'aqueduc, journalièrement, hebdomadairement ou périodiquement.

Suite à l'obtention de ces informations, une décision sera prise sur l'acceptation ou non de la proposition d'essai.

11-10-136

ACHAT ET INSTALLATION COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'entreprendre un programme d'installation de compteur d'eau résidentielle, commerciale et industrielle;

ATTENDU QUE ce programme pourrait être échelonné sur quelques années;

ATTENDU la proposition de la firme NELLA Distribution, pour l'achat de fourniture de compteur d'eau avec radio transmetteur et système de relève.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. François Gingras

D'AUTORISER l'achat de trente-trois (33) compteurs d'eau et d'un système de relève radio complet (ordinateur, receiver, logiciel, antenne, formation) de la firme NELLA Distribution, pour un coût de 15 985, \$ (avant taxes).

D'AUTORISER l'installation des compteurs pour un coût approximatif de 5 000,\$.

QU'un montant de 12 000, \$ provenant du surplus accumulé sera affecté à ce projet.

QUE cette dépense fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la fin auquel la dépense est projetée.

ADOPTÉ

11-10-137

CHANGEMENT DE PORTE ET FENÊTRES À LA CASERNE

ATTENDU QUE le cadrage et la porte ainsi que les deux (2)

fenêtres avant de la caserne devraient être changés, pour un meilleur rendement énergétique;

ATTENDU QUE la vitre de la porte arrière devrait être également changée ainsi que les coupes froid.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER l'achat de la porte et des fenêtres avant et la vitre de la porte arrière de la caserne de l'entreprise P.E. Ouellet pour un montant de 2 101,16 \$ (avant taxes).

QUE cette dépense fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la fin auquel la dépense est projetée.

ADOPTÉ

11-10-138

PROGRAMME DE SUBVENTION D'AIDE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE DE FRIGO D'OR

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les Compétences municipales, une municipalité peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise, pour un montant total maximum de 25 000 \$;

ATTENDU la demande présentée par Frigo d'Or, en novembre 2010;

ATTENDU QU'il reste pour une période de deux (2) ans, à cette demande, soit pour les années 2011 et 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER le versement d'une somme de 25 000,\$ à l'entreprise Frigo d'Or pour la période de taxation 2011.

QUE Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles cette autorisation de dépense a été donnée.

ADOPTÉ

11-10-139

VERSEMENT DE SUBVENTION À LA BIBLIOTHÈQUE DE N.-D.-DE-LOURDES

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. François Gingras

D'AUTORISER le versement de 1 000, \$ à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour le soutien à la bibliothèque Le RatConteur.

ADOPTÉ

11-10-140

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA MAISON DU CLDI DE L'ÉRABLE

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER le versement d'un montant de 100, \$ à *La Maison du CLDI de l'Érable*, dans le cadre de leur campagne de financement.

ADOPTÉ

11-10-141 ADHÉSION ANNUELLE 2012 À TOURISME ÉRABLE

ATTENDU l'offre de l'adhésion annuelle de Tourisme Érable;

ATTENDU QUE cette adhésion permet à la municipalité de mettre en valeur un produit ou un service de son territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Gingras
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER l'adhésion annuelle 2012 à Tourisme Érable, pour un montant de 200, \$ plus taxes.

ADOPTÉ

11-10-142 ADHÉSION À LA TCÉ

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER l'adhésion annuelle 2012 à la Télévision Communautaire de l'Érable, pour un montant de 25, \$ plus taxes.

ADOPTÉ

11-10-143 DÉLÉGATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À LA TABLE DES AÎNÉ(E)S

Il est proposé par M. François Gingras
et appuyé par M. Réjean Perron

DE DÉLÉGUER Mme la conseillère Lise Mélançon pour participer aux travaux de la Table des aîné(e)s de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉ

TRAVAUX EXÉCUTÉS GRATUITEMENT PAR M. STÉPHANE SÉGUIN AU LOCAL DES 12-18

M. Stéphane Séguin a procédé à la pose de placoplâtre au local du Comité des 12-18, et ce gratuitement.

Une lettre de remerciement sera envoyée à M. Séguin.

ADOPTION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Le 17 août dernier, le *Règlement édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de l'Érable* a été adopté.

DEMANDE REGROUPÉE D'AUTORISATION À LA CPTAQ, PRÉSENTÉE PAR LA MRC DE L'ÉRABLE CONCERNANT LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

La MRC de l'Érable a présenté à la CPTAQ une demande d'autorisation regroupée afin de conclure une entente

concernant le premier volet de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, sur les îlots déstructurés de la MRC.

FESTIVAL DE LA CANNEBERGE

Une invitation à assister au social à l'occasion de la période de fêtes, sera transmise à Mme Caroline Bédard et à M. René Verville afin de souligner leur travail au sein du conseil d'administration du Festival de la Canneberge.

11-10-144 COMPTES

Il est proposé par M. François Gingras
et appuyé par M. Daniel Baker

D'ACCEPTER les comptes du mois de septembre 2011, pour un montant de 23 446,88 \$ tel que présenté et payé.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

ADOPTÉ

11-10-145 CONTRIBUTION À LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER le versement d'un montant de 75, \$ à la Fondation des Maladies du cœur du Québec, à l'occasion du décès du père de monsieur le conseiller Éric Chartier.

ADOPTÉ

11-10-146 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Yvan Paquet

QUE la présente séance soit levée à 21 h 35.

ADOPTÉ

Michel Poisson
Maire

Angèle Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière